

L'un d'eux, resté seul pour les interroger, après un examen attentif de leur sauf-conduit et des papiers contenus dans leur portefeuille, secoua brusquement la tête et leur dit d'une voix menaçante : « Ce sauf-conduit d'un Girondin, suspect de trahison, et cette correspondance avec les ennemis du dehors, (il montrait une lettre compromettante, oubliée par Adrien), suffirent de reste pour m'autoriser à vous envoyer en prison à Paris. Vous savez où cela mène. Mais, ajouta-t-il, en baissant la voix et regardant de tous côtés autour de lui, ne craignez rien : ce rôle de proscripteur qui vous fait trembler, je ne l'ai pris que pour sauver des victimes de la proscription. Dieu veuille que je ne devienne pas moi-même, victime de mon dévouement ! » Puis il leur remit, en échange du permis de Raffet qu'il déchira, un laissez-passer accompagné de cette apostille : *Braves jeunes gens, recommandés aux bons patriotes.*

MM. de Lezay, émus, attendris jusqu'aux larmes, le quittèrent en le comblant de bénédictions. Le pressentiment de cet excellent homme ne l'avait pas trompé. A quelque temps de là, MM. de Lezay eurent la douleur d'apprendre qu'il avait péri sur l'échafaud, trahi par quelque imprudence (1).

Aucun autre incident ne marqua leur route jusqu'à Forges. La recommandation du commissaire les fit accueillir comme des frères et amis par les membres de la Municipalité de cette ville. Là vivait, en les attendant, accompagné de sa femme, dont la santé chancelante avait besoin des eaux, un de leurs amis, nommé Livron, jeune homme aimable, brave, beau

(J) Quel était le nom de cet obscur proconsul du village, empruntant, pour sauver des innocents, le masque odieux du persécuteur et recevant la mort pour prix de sa vertu sublime ! Le regret de ne l'avoir pu le découvrir ; j'en ai illustré ces pages avec un bémol.